

## VOS DÉMARCHES

Pour saisir le tribunal, le juge, ou effectuer une demande d'aide juridictionnelle, vous retrouverez les formulaires en ligne.

Ces formulaires sont disponibles en téléchargement sur le site [www.justice.fr](http://www.justice.fr)

### ➔ Demande d'aide juridictionnelle

Vous pouvez demander cette aide pour obtenir une aide financière de l'Etat afin de couvrir en totalité ou en partie vos frais de justice. Pour cela, vous devez remplir le formulaire en ligne et fournir des documents justificatifs.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande en ligne, une permanence se tient les jeudis au Tribunal judiciaire sur rendez-vous pour vous accompagner. Pour plus d'informations la MJD se tient à votre écoute.

## Liens Pratiques

- [www.justice.fr](http://www.justice.fr)
- [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)
- [www.cdad41.com](http://www.cdad41.com)

## ADRESSE ET PLAN D'ACCÈS

### MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

3 Place Bernard Lorjou - 41000 Blois

02 54 45 16 16

[mjd-blois@justice.fr](mailto:mjd-blois@justice.fr)

En Bus : Ligne B – arrêt Lorjou



# MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE BLOIS

Accueil et informations juridiques de proximité



Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h /  
13h30-17h  
Fermeture les mercredis



La Maison de justice et du droit de Blois est un lieu d'accueil et d'information juridique de proximité. Elle réunit, différents interlocuteurs pour renseigner les personnes en demande d'information juridique. Ces intervenants vous renseignent sur rendez-vous sur vos droits et devoirs ainsi que les possibles actions en justice.

#### AVOCAT

Répond aux questions d'ordre juridique, après délivrance, à l'accueil de la MJD, d'un bon de consultation moyennant le paiement de 10€.

Permanence les lundis matin

#### JURISTE

Un conseiller juridique vous apporte des réponses sur toutes les questions juridiques.

Permanence le 1<sup>er</sup> vendredi

#### NOTAIRE

Assure des consultations juridiques sur tous sujets de droit (contrat de mariage, donations, succession, immobilier).

Permanence le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois après-midi

#### UFC QUE CHOISIR

Informe, conseil et défend les consommateurs

Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois matin

#### CRESUS SOLOGNE

Accompagne gratuitement les personnes en difficulté financière pour des conseils budgétaires, médiation bancaire et constitution de dossier de surendettement.

Permanence le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois après-midi

#### MÉDIATION FAMILIALE

Accompagne les membres d'une même famille dans une démarche constructive de dialogue et de solutions amiables.

Permanence le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois après-midi

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées et en dehors de tout procès.

Permanence le 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> jeudi du mois et le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois

#### LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Répond à vos questions et vous informe concernant les démarches liées à votre séjour en France (droit des étrangers...)

Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois

#### INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

Informe en amont, ou au cours de l'exercice de la protection juridique d'une personne majeure (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection future, habilitation familiale etc...).

Permanence le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois après-midi

#### DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS

Défend les droits et libertés individuelles dans les relations avec les administrations, droits des enfants, lutte contre les discriminations et veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Permanence les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi matin

#### CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Informe en matière de droit de la famille (concubinage, pacs, mariage, divorce et séparation hors divorce).

Permanence les mardis après-midi